



2019-09-101-DEEJ

nomenclature: 8.1.8



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2019

#### OBJET : CONVENTION INTERVENANTS EXTÉRIEURS

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. DUBUS	procuration à	M. DUBERT
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. GONZALES
Mme PERIMONY-BENASSY	procuration à	Mme DESTOUESSE
M. AJA	procuration à	Mme NOGARO
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

#### ABSENTS EXCUSÉS

Mme MONTAUCET

#### ABSENTS :

M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 31



## **2019-09-101-DEEJ - CONVENTION INTERVENANTS EXTÉRIEURS**

Monsieur le Maire rappelle,

Dans le cadre de sa politique éducative, la Commune s'est engagée depuis longtemps aux côtés des enseignants des écoles Tarnosiennes en mettant des intervenants de diverses disciplines à la disposition des élèves et en appui à leur travail durant le temps scolaire (musique, natation, sport, prévention routière).

Des conventions cadre précisant les modalités d'organisation des activités pour les intervenants extérieurs au sein des établissements scolaires sont signées chaque année entre la Commune et l'Inspection d'Académie des Landes. Ces conventions précisent les personnes habilitées à exercer des interventions (natation, sport,..) au sein des écoles maternelles et élémentaires.

Pour l'année 2019-2020, il convient de renouveler les deux conventions concernant les activités physiques et sportives, l'une concernant l'initiation à la pratique sportive de la gymnastique et l'autre concernant la natation.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29

Vu les projets de convention,

### **DÉLIBÈRE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer pour l'année scolaire 2019/2020 les conventions cadre avec l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Landes, qui précisent les modalités d'interventions des activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune.

**Vote: 31**

**Pour: 31**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 18 Septembre 2019

Le Maire

